



Grenoble, le 20/05/2022

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
SERVICE MUNICIPAL DE SANTE SCOLAIRE

Objet : Demande de reconduction de projet d'accueil individualisé (PAI)

Madame, Monsieur,

Cette année, un projet d'accueil individualisé (PAI) a été mis en place pour votre enfant. Si vous souhaitez que ce PAI soit reconduit à la rentrée prochaine il vous appartient :

- De prendre contact avec le directeur au plus vite pour qu'il vous indique la date de la réunion de mise en place des PAI au sein de l'école à la rentrée prochaine. (Vous devrez venir à cette réunion avec l'ordonnance, le protocole et les médicaments).
- De consulter votre médecin pour établir une nouvelle ordonnance et/ou un nouveau protocole de soins.

Afin que votre enfant puisse continuer à être accueilli dans les meilleures conditions vous devrez renouveler son PAI avant le 30 novembre. Après cette date, son PAI ne sera plus applicable.

Les délais pour les rendez-vous médicaux sont très longs actuellement. Contactez donc le médecin de votre enfant rapidement afin d'avoir le certificat médical prêt à la rentrée.

A noter : Si votre enfant souffre d'une allergie Alimentaire, ou d'une Epilepsie, vous trouverez joint à ce courrier, un formulaire dédié à sa pathologie à faire remplir par le médecin qui le suit.

Pensez bien à le faire compléter car il est indispensable à l'établissement du PAI.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Sylvain GROSJAT

Responsable du pôle médical